

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2006

---

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 369

présenté par  
M. Brard  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 79, insérer l'article suivant :**

« Est créé un livret d'épargne visant à la mobilisation de l'épargne des migrants pour la réalisation de projets de développement, dans les pays d'origine. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.